



Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatorzième session
Supplément n° 1



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatorzième session
Supplément n° 1

A/74/1

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 2019

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. L'activité de l'Organisation	9
A. Action en faveur d'une croissance économique soutenue et du développement durable. . .	9
B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales	16
C. Développement de l'Afrique	22
D. Promotion et protection des droits de la personne	24
E. Efficacité de la coordination des opérations d'aide humanitaire.	27
F. Promotion de la justice et du droit international.	30
G. Désarmement.	31
H. Lutte antidrogue, prévention de la criminalité et lutte contre le terrorisme	33
III. Bon fonctionnement de l'Organisation	36

Chapitre I

Introduction

1. À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, fer de lance du progrès commun dans le monde, les buts et principes qui nous unissent n'ont rien perdu de leur importance. Qu'il s'agisse de faire sortir des millions de personnes de la pauvreté, de défendre le respect des droits de la personne ou d'aider à instaurer la paix dans les régions secouées par des crises, l'Organisation a permis à l'humanité de faire d'immenses progrès dans de multiples domaines, grâce à son système de valeurs fondé sur la coopération internationale. Dans un monde où les changements surviennent à un rythme effréné, c'est une tâche de longue haleine qu'il nous revient d'accomplir, guidés par la Charte : il s'agit de faire fond sur ce qui a déjà été réalisé et de veiller à ce que toutes et tous puissent connaître la prospérité et vivre dans la sécurité et la dignité. C'est dans cet esprit que je présente mon troisième rapport sur l'activité de l'Organisation, tout à la fois préoccupé par l'état du monde et rassuré par tout ce que je sais que nous sommes capables de faire pour celles et ceux que nous servons.

Des défis toujours plus grands qui ne connaissent pas de frontières

2. Le monde continue de faire face à de graves problèmes qu'aucun État Membre ou aucune organisation ne peut régler par ses seuls moyens. De tous ces périls, la menace pour la survie de la planète que représentent les changements climatiques est le plus grave. Les catastrophes liées aux changements climatiques touchent en moyenne 350 millions de personnes chaque année et, chaque jour, le réchauffement de la planète vient rogner un peu plus les acquis du développement obtenus de haute lutte et exacerber la pauvreté, tandis que la biodiversité s'appauvrit à un rythme alarmant.

3. En 2019, près de 142 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire. Les conflits armés et la violence continuent de détruire des vies et des communautés. Les conflits sont devenus plus complexes et interdépendants. L'extrémisme violent et le terrorisme continuent de déstabiliser des pays, voire des régions entières.

4. Il est préoccupant de constater que la pauvreté est omniprésente, que les inégalités s'aggravent – non seulement entre les pays mais surtout en leur sein – et que l'espace démocratique et civique tend à se réduire, dans un mouvement dont les premières victimes sont souvent les défenseurs et défenseuses des droits de la personne, le personnel de santé et les journalistes. La violence contre les femmes et les filles reste monnaie courante, et l'on observe partout un regain de résistance contre les droits des femmes et l'égalité des genres.

5. Ce sont notamment ces facteurs qui ont contribué à l'augmentation des déplacements, lesquels ont pour effet d'exposer les populations vulnérables à des violations des droits de la personne durant la migration et de créer des problèmes complexes aussi bien dans les pays de transit que dans ceux de destination. Alors que ces problèmes et d'autres persistent et se propagent, nous voyons la peur, l'incertitude et la frustration gagner du terrain, miner la confiance dans les institutions et les structures politiques établies et créer un terreau fertile pour les discours de haine, la xénophobie et autres propos dangereux ou sources de dissensions.

6. Profondément inquiet face à cette évolution alarmante – et notamment face aux épisodes de violence motivée par la haine et aux attaques odieuses visant des lieux de

culte – j’ai décidé de mettre en œuvre une stratégie visant à lutter contre les discours de haine et à examiner comment l’ONU peut concourir à la protection des lieux saints partout dans le monde.

Défendre le multilatéralisme

7. En 2018, l’action du système des Nations Unies a montré ce dont nous sommes capables lorsque nous travaillons ensemble et ce que nous devons faire pour progresser encore.

8. Le Programme de développement durable à l’horizon 2030, dont les 17 objectifs de développement durable sont le concentré, offre un plan d’action clair et universel en vue d’une mondialisation équitable et d’une transformation des économies et des sociétés qui ne laissent personne de côté. De nombreux progrès ont été accomplis, mais, au rythme actuel, nous ne serons pas en mesure d’atteindre nos objectifs. Face à l’urgence de la situation, nous devons passer à la vitesse supérieure et redoubler d’ambition, en œuvrant au renforcement de la coopération internationale, à la conclusion de partenariats public-privé, à la mobilisation de financements adéquats et à la mise en œuvre de solutions novatrices. Nous devons également donner aux jeunes les moyens d’être des partenaires et des décideurs, comme prévu dans Jeunesse 2030, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.

9. Malgré les difficultés, les pays qui ont participé à la conférence sur les changements climatiques qui s’est tenue à Katowice (Pologne) en décembre ont réussi à s’entendre sur un programme de travail visant à mettre en œuvre l’Accord de Paris sur le climat de 2015, ce qui constitue une avancée notable. Le sommet sur le climat qui se tiendra en septembre 2019 sera l’occasion d’accélérer les mesures prises à l’échelle mondiale pour atteindre l’objectif de limitation de l’élévation de la température à 1,5 °C ainsi que les autres objectifs climatiques pour 2020 et au-delà.

10. En décembre 2018, l’accord conclu par les États Membres concernant l’instrument sans précédent qu’est le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a donné aux pays d’origine, de transit et de destination qui le souhaitent accès à un mécanisme permettant d’optimiser les avantages des migrations et de relever les défis qu’elles posent. Avec le pacte mondial sur les réfugiés, qui a été approuvé le même mois, la communauté mondiale dispose désormais d’instruments ambitieux pour veiller à ce que la mobilité humaine ne soit pas un problème.

11. Nos opérations de paix demeurent d’une importance vitale. Grâce à l’initiative Action pour le maintien de la paix, nous avons renforcé notre partenariat avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, les membres du Conseil de sécurité et les pays hôtes. Depuis le début de cette initiative, en mars 2018, plus de 150 États Membres et quatre organisations internationales et régionales ont souscrit à la Déclaration d’engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

12. Nous avons eu recours à des examens indépendants de nos opérations afin d’étudier les moyens de mieux nous acquitter de nos mandats, et nous avons fait de la féminisation du personnel en tenue une priorité. Nous encourageons également une véritable participation des femmes aux processus de paix, l’expérience montrant qu’elle est le gage d’accords plus solides et plus durables.

13. J’ai proposé un nouveau programme de désarmement pour lutter contre les armes de destruction massive et les armes classiques et pour éviter que les nouvelles technologies, si merveilleuses soient-elles, ne déclenchent une nouvelle course aux armements désastreuse. Notre objectif est triple : le désarmement doit sauver l’humanité, sauver des vies et préserver notre avenir.

14. Si l'ONU s'attache à dispenser une aide humanitaire vitale et à renforcer les opérations de paix, nous sommes tous parfaitement conscients que c'est à la seule condition de mettre fin aux guerres et à la violence que nous pourrions venir à bout de la souffrance et des destructions qu'elles causent. C'est pourquoi, dès le début de mon mandat, j'ai mis l'accent sur la prévention, la médiation et l'intensification des efforts de rétablissement de la paix et de la diplomatie.

15. Les derniers mois ont été riches en progrès, qu'il s'agisse de remédier à des situations instables, de régler des conflits ou de redonner de l'espoir aux personnes touchées par des années de guerre, de violence et d'instabilité, par exemple en veillant au bon déroulement d'élections pacifiques et démocratiques à Madagascar. En février 2019, la Grèce et la Macédoine du Nord ont réglé leur différend de longue date concernant le « nom » de cette dernière, montrant par là qu'il est même possible de régler des questions en apparence insolubles à force de dialogue et de volonté politique. L'étroite coopération établie avec les organisations régionales a été essentielle. Toutefois, face à des conflits complexes, ce travail s'avère difficile et exige patience et persévérance, comme nous l'avons vu en République arabe syrienne, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Au Yémen, l'Accord de Stockholm, négocié sous l'égide de l'ONU et conclu en décembre 2018, représente une avancée dont on ne peut que se féliciter ; toutefois, de nombreux obstacles persistent et il faudra redoubler d'efforts pour veiller à ce que les parties respectent leurs engagements et à ce qu'un véritable processus politique débouche enfin sur la paix. Dans ces cas précis comme dans d'autres, je continue de proposer mes bons offices et d'intervenir personnellement à chaque fois que cela peut s'avérer utile, parallèlement à l'action de celles et ceux qui sont mes envoyés et mes représentants spéciaux, en faisant fond sur l'expérience dans ce domaine de l'ONU et, plus largement, de l'ensemble du monde de la médiation.

16. Dans le même temps, nous défendons une démarche collective à l'échelle du système pour relever des défis tels que l'épidémie du virus Ebola en République démocratique du Congo, qui continue de se propager, dans un environnement difficile marqué par le conflit et l'insécurité. J'exhorte les États Membres et les organisations partenaires à veiller à ce que les organismes d'intervention disposent des ressources dont ils ont besoin pour réussir.

Savoir s'adapter aux objectifs poursuivis

17. Pour faire face aux problèmes qui se posent aujourd'hui dans le monde et à ceux qui se poseront demain, nous avons entrepris d'importantes réformes au sein de l'Organisation. Nous avons transformé le système des Nations Unies pour le développement et déployé une nouvelle génération d'équipes de pays et de coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Nous avons renforcé et rationalisé notre architecture de paix et de sécurité pour mieux intégrer l'action préventive, ainsi que le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix. Nous avons créé de nouvelles structures de gestion au Siège afin de pouvoir offrir au reste du Secrétariat des conseils stratégiques et un soutien opérationnel plus efficaces, en particulier sur le terrain. Nous avons décentralisé la prise de décisions pour que les cadres disposent des moyens nécessaires à l'exécution de leurs programmes, tout en ayant à rendre compte de l'utilisation des ressources qui leur sont confiées et de la performance des entités qu'ils dirigent. Nous avons adopté de nouvelles pratiques de gestion et développé de nouvelles capacités.

18. L'objectif ultime de la réforme est de faire en sorte que nous soyons dans la meilleure position possible pour servir les populations – les personnes qui souffrent de la pauvreté ou de l'exclusion, celles qui sont victimes de conflits, celles dont les

droits et la dignité sont bafoués, et les millions d'autres qui ont besoin d'un coup de pouce pour pouvoir donner vie à leurs idées et concrétiser leurs rêves.

19. Pour plus d'efficacité et d'efficience dans l'exécution de nos mandats, nos actions doivent être guidées par le souci de transparence, de coordination et d'application du principe de responsabilité. Nous devons décloisonner nos activités et faire converger les différents piliers de notre action afin d'assurer la complémentarité de nos efforts visant à promouvoir la paix, le développement durable et les droits de la personne.

20. Nous continuons également de bien progresser sur la voie de la parité des sexes : pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, nous avons atteint la parité au sein du Conseil de direction et parmi les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et nous y sommes presque chez les cadres supérieurs de l'Organisation, et ce bien avant l'échéance que j'avais fixée à 2021. Il ne s'agit pas seulement de chiffres ; il s'agit de faire en sorte que toutes et tous soient représentés dans le personnel de l'Organisation. En ce qui concerne le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, nous continuons de mettre l'accent sur la prévention, la réactivité en cas d'allégations, l'appui à apporter aux victimes pour les aider à surmonter leur traumatisme et l'application du principe de responsabilité. À cette fin, nous avons mis en place un service d'assistance à l'intention du personnel, renforcé nos capacités d'enquête et créé une base de données permettant la vérification des antécédents afin d'éviter que des personnes coupables d'inconduite sexuelle ne parviennent à se replacer ailleurs dans le système des Nations Unies sans que personne ne s'en rende compte. Ces trois défis simultanés – réaliser la parité des sexes, prévenir le harcèlement sexuel et prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles – forment la clef de voûte de mes initiatives de réforme globale et de mon ambition de propulser l'Organisation vers l'avenir.

Surmonter la crise budgétaire

21. Le succès de la réforme dépend également des contributions financières des États Membres, qui doivent être suffisantes et prévisibles. Or, l'exécution du budget ordinaire est marquée par de graves difficultés de trésorerie et on constate des déficits qui se manifestent plus tôt qu'auparavant, qui se creusent et qui durent plus longtemps. En outre, en raison de failles structurelles dans la méthodologie budgétaire, les dépenses peuvent excéder le montant approuvé au budget et précéder le recouvrement des contributions. Il en va de même pour le budget du maintien de la paix. Plus d'un tiers de nos missions de maintien de la paix ne disposent pas des liquidités nécessaires pour couvrir leurs dépenses, ce qui entraîne des retards dans les paiements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour persuader les gouvernements de payer à temps, et je remercie ceux qui l'ont fait, lesquels constituent une vaste majorité. Mais nous sommes encore loin d'être dans une situation idéale. Le moment est décisif, et les choix que nous ferons prochainement auront des répercussions pour les années à venir. C'est pourquoi j'ai présenté une série de propositions concrètes frappées au coin du bon sens pour remédier une bonne fois pour toutes à la détérioration de la situation financière, qui n'est pas soutenable. Ces propositions visaient à prévenir toute interruption de nos activités et à faire en sorte que l'organisation de nos travaux soit guidée par les mandats prioritaires.

22. Je sais gré à l'Assemblée générale d'avoir accueilli favorablement certaines de ces propositions en juillet. Ces mesures ne régleront pas entièrement le problème, mais elles nous permettront au moins de rembourser plus rapidement les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Malheureusement, nous n'avons pas encore enrayer la crise concernant le budget ordinaire ; si nous ne faisons

rien, nous ne serons plus à même d'exécuter les mandats et le programme de travail approuvé. J'exhorte les gouvernements à trouver un terrain d'entente pour sortir de cette crise et procurer une assise financière solide à l'Organisation.

Tirer parti des nouvelles technologies

23. Les technologies révolutionnaires et les progrès scientifiques continueront de générer des changements à un rythme rapide, que les États et les institutions multilatérales seront dans l'incapacité de suivre. Il est essentiel d'instaurer une solide coopération internationale et de promouvoir l'inclusion de toutes les parties prenantes concernées si nous voulons tirer parti des possibilités créées par les nouvelles technologies pour réduire la pauvreté, inverser la tendance des changements climatiques, combattre les discours de haine, donner davantage de perspectives aux jeunes et régler d'autres problèmes mondiaux pressants. Le débat lancé par le rapport du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, qui est une entité indépendante, se poursuivra au cours des prochains mois. L'ONU est prête à créer un espace de dialogue concernant la manière dont ces nouvelles technologies peuvent être mises au service du bien et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

Perspectives

24. J'ai eu la chance de faire nombre de rencontres mémorables au cours de la première moitié de mon mandat ; j'ai vu des personnes qui comptent sur nous pour agir et entendu leurs témoignages éloquentes : là, des familles du Pacifique craignant de voir leur pays submergé, ici des réfugiés rohingya revendiquant leurs droits, là encore des militants de la société civile travaillant sur le terrain tout en se faisant entendre dans les salles de conférence, tous et toutes mobilisés pour appuyer notre travail commun.

25. Je me suis rendu en République centrafricaine où j'ai pleuré les Casques bleus tombés à Bangassou, qui ont consenti l'ultime sacrifice pour la cause de la paix ; j'ai rencontré de courageux défenseurs et défenseuses des droits de la personne en Colombie et ailleurs ; j'ai été porté par l'envie d'apprendre des jeunes élèves des écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ; dans le centre du Mali, j'ai entendu la profonde détermination des dirigeants locaux à lutter pour la paix et la réconciliation ; j'ai contemplé les premières manifestations de l'imminente crise climatique mondiale et vu de mes propres yeux les ravages causés par des phénomènes météorologiques extrêmes, comme ceux survenus au Mozambique et dans les Caraïbes, ces régions qui, alors qu'elles n'ont guère contribué à cette crise, en sont souvent les premières victimes.

26. Partout, en toutes circonstances, j'ai retrouvé un dénominateur commun : dans le monde entier, les peuples aspirent à voir l'Organisation des Nations Unies se hisser à la hauteur de ses idéaux. Je prends cette mission à cœur et suis fermement résolu à pousser les États Membres à faire leur part du travail pendant que je fais la mienne afin de bâtir une Organisation qui soit un vecteur efficace et réactif de progrès pour toutes et tous.

27. Seule l'action collective permettra de régler les problèmes mondiaux. Mais dans l'époque complexe qui est la nôtre, il ne suffit pas de proclamer les vertus du multilatéralisme : nous devons prouver son utilité. À la veille du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, la Charte des Nations Unies montre la voie à suivre et laisse espérer l'avènement d'un monde où les peuples et les pays vivront ensemble en bon voisinage, en défendant des valeurs universelles et en façonnant un avenir commun. Nous devons y croire plus que jamais.

Chapitre II

L'activité de l'Organisation

A. Action en faveur d'une croissance économique soutenue et du développement durable

Contexte

28. Alors que le monde fait face à des difficultés toujours plus grandes, parmi lesquelles les conflits prolongés, les inégalités, la persistance de poches de pauvreté et de famine et la rapidité des changements climatiques, la coopération internationale est indispensable pour que personne ne soit laissé de côté. L'activité de l'ONU est de plus en plus axée sur la prévention et sur l'adoption d'une approche intégrée du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de la personne. Le système des Nations Unies continue d'appuyer les efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre des programmes de transformation et tenir les promesses faites au titre des objectifs de développement durable, notamment en s'attaquant aux problèmes intersectoriels et transfrontaliers et en tirant parti de partenariats multipartites novateurs.

29. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030) constitue pour les États Membres et toutes les parties prenantes un véritable plan d'action concernant les mesures à prendre dans des domaines d'une importance cruciale pour l'humanité. Des avancées considérables ont été réalisées. Les taux d'extrême pauvreté et de mortalité maternelle et juvénile continuent de chuter et la prévalence du VIH a diminué. Plusieurs pays ont fait des progrès substantiels concernant l'amélioration de la représentation politique des femmes et ont continué de renforcer les lois et politiques visant à lutter contre la discrimination. Dans les pays les plus pauvres, le nombre de personnes ayant accès à l'électricité a augmenté de plusieurs millions. À l'échelle mondiale, la productivité du travail s'est accrue et le chômage est revenu à son niveau d'avant la crise financière.

30. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Si le taux de pauvreté dans le monde a diminué de plus de moitié depuis 2000, plus de 731 millions de personnes – soit 10 % de la population mondiale – vivent toujours dans l'extrême pauvreté et peinent à satisfaire leurs besoins les plus élémentaires (soins de santé, éducation, eau et assainissement, entre autres). Le nombre de travailleurs et de travailleuses pauvres a augmenté, et la précarité que connaît cette population la rend vulnérable aux chocs. Le taux de chômage mondial a chuté depuis 2015, mais la croissance des salaires stagne. Chez les jeunes, près de 30 % des femmes et 13 % des hommes ne bénéficient d'aucune éducation ou formation ni d'un emploi. Après une période de recul, la faim a gagné du terrain dans le monde en 2018, ce qui ne laisse d'être préoccupant. Par ailleurs, aucun pays n'est encore parvenu à l'égalité des genres.

31. De nos jours, 55 % de la population mondiale vivent en zones urbaines, proportion qui devrait atteindre 68 % d'ici à 2050¹. Le développement durable dépendra de plus en plus de la bonne gestion de la croissance urbaine, surtout dans les pays à faible revenu et ceux à revenu intermédiaire (tranche inférieure), qui connaîtront sans doute l'urbanisation la plus rapide. En raison de la croissance démographique rapide des villes et de la vulnérabilité persistante des zones rurales, quelque 60 millions de personnes ont été directement touchées par des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes dans le monde en 2018. Tremblements de terre, tsunamis et volcans ont fait des milliers de morts. Inondations, sécheresses et

¹ *World Urbanization Prospects 2018: Highlights* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.XIII.6).

tempêtes ont contraint des millions d'autres personnes au déplacement. Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont souvent les plus exposées aux chocs climatiques, mais aussi celles qui sont les moins capables d'y faire face. Si un effort drastique de réduction des risques n'est pas fait aujourd'hui, le réchauffement de la planète entraînera une déstabilisation économique et sociale sans précédent.

32. La lutte contre la pauvreté, les vulnérabilités et les inégalités menée dans le cadre du Programme 2030 contribue à réduire les souffrances humaines et à pérenniser la paix. Dans les pays où les conflits ont créé des situations catastrophiques sur le plan humanitaire et du point de vue des droits de la personne, la pérennisation de la paix est tributaire du développement durable. Inversement, la réalisation des objectifs de développement durable passe par une paix durable.

33. L'ONU s'emploie à améliorer la cohérence de l'action humanitaire et des efforts de développement tant dans les situations de crise que dans les transitions vers un développement durable, ainsi qu'à renforcer la résilience des communautés et des institutions. L'Organisation œuvre à la création d'une nouvelle génération de partenariats au service des programmes de transformation : ces nouveaux partenariats doivent faciliter une véritable participation de tous les acteurs concernés et permettre d'exploiter de manière stratégique les connaissances, ressources, capacités et réseaux collectifs de la communauté mondiale. Ce n'est qu'à la faveur d'une action collective et d'une dynamique mondiale que les ambitions de ne laisser personne de côté et de permettre à tous de jouir d'une planète en bonne santé pourront se concrétiser.

Objectifs clefs

34. L'ONU propose tout un éventail de solutions destinées à favoriser la coopération et les partenariats à l'échelle internationale aux fins du suivi des programmes de transformation, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Nouveau Programme pour les villes. Les États Membres qui ont des besoins particuliers bénéficient d'un soutien conformément au Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Par l'intermédiaire de ses diverses entités, l'Organisation fournit un appui stratégique, politique et opérationnel dans de nombreux domaines : lutte contre la pauvreté multidimensionnelle et les inégalités ; cohésion sociale ; questions démographiques ; gouvernance et planification économiques ; commerce international ; viabilité des politiques fiscales et macroéconomiques ; passage de situations d'instabilité à un développement durable à long terme.

35. Ce sont ses commissions régionales en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe et en Asie occidentale qui orchestrent l'action menée par l'Organisation à l'échelle régionale. Les commissions régionales fournissent un appui aux États, aux organisations régionales et à d'autres parties prenantes sur le plan normatif, dans les domaines de l'analyse et de la planification et en termes de capacités, l'accent étant mis sur la macroéconomie, le financement du développement ; les politiques sociales ; l'intégration et la connectivité régionales, notamment en ce qui concerne le commerce, les transports et l'énergie ; l'innovation ; les technologies ; la gestion des ressources naturelles ; la réduction des risques de catastrophe ; les statistiques ; la problématique femmes-hommes et la participation des femmes au développement ; la création d'institutions ; les politiques de développement.

Principales réalisations à l'échelle mondiale

Bilan et accélération de la réalisation des objectifs de développement durable

36. Quatre ans après le début de la mise en œuvre du Programme 2030, les États ont lancé un mouvement mondial pour l'action et créé un espace d'apprentissage et d'échange consacré aux objectifs de développement durable. Principale instance chargée de dresser le bilan des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, le forum politique de haut niveau pour le développement durable se tient chaque année sous les auspices du Conseil économique et social et tous les quatre ans sous ceux de l'Assemblée générale. En juillet 2018, avec l'appui de l'ONU, plus de 125 chefs et vice-chefs d'État et de gouvernement, ministres, vice-ministres et autres responsables ministériels et plus de 2 000 représentantes et représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de la société civile, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé se sont réunis dans ce cadre pour débattre des moyens de transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes.

37. À la réunion de 2018, 46 pays ont présenté des examens nationaux volontaires détaillant leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, ce qui représente une augmentation par rapport à 2017 et à 2016, années où respectivement 43 et 22 examens de ce type avaient été soumis. En 2019, 47 examens nationaux volontaires devraient être présentés. Le forum de 2019 aura pour thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » et conclura le premier cycle d'examen des objectifs. À cette date, 142 pays auront présenté leur première série de rapports d'étape sur l'ensemble des 17 objectifs.

Action climatique à l'échelle mondiale

38. Fruit d'efforts engagés au niveau multilatéral, un ensemble de règles organisant la mise en œuvre de l'Accord de Paris a été adopté à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en décembre 2018 à Katowice (Pologne), parallèlement à d'autres initiatives émanant du secteur privé, et des autorités locales et acteurs locaux. L'Accord de Paris vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels au cours de ce siècle et à la limiter à 1,5 °C.

39. Approuvé par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, cet ensemble de règles, connu sous le nom d'ensemble de règles de Katowice, organise la façon dont les États Membres devront donner des informations sur leurs contributions déterminées au niveau national, et notamment sur la manière dont ils s'y prendront pour mesurer, communiquer et vérifier leurs réductions d'émissions. L'un des éléments clefs de ce dispositif est un cadre de transparence détaillé qui permettra aux nations de travailler en confiance s'agissant des mesures qu'elles prennent pour lutter contre les changements climatiques.

40. En 2018, l'ONU a également mis en service le système de suivi du Cadre de Sendai, un système en ligne qui permet aux États Membres de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Cadre pour réduire les risques de catastrophe. Toutes les entités des Nations Unies travaillent à l'unisson pour aider de nombreux pays à élaborer, d'ici 2020, des stratégies de réduction des risques de catastrophe qui soient conformes à leurs plans nationaux d'adaptation.

Autres résultats importants

Accroître le financement du développement

41. En 2018, l'ONU a poursuivi son action à l'appui du financement du développement durable (voir [E/FFDF/2018/3](#)). À l'occasion de l'édition 2018 du Forum pour la coopération en matière de développement, dont la tenue a été facilitée par l'Organisation, des directives de politique générale concrètes ont été formulées sur le rôle stratégique de la coopération pour le développement dans la réalisation des objectifs fixés dans le Programme 2030. En s'appuyant sur les recommandations formulées dans le rapport de 2018 intitulé *Financement du développement : progrès et perspectives*², l'Organisation a également participé à l'élaboration d'un programme d'action mondial.

42. En outre, le Secrétaire général a présenté sa stratégie de financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans laquelle sont énoncées des mesures visant à mieux aligner les politiques économiques et les systèmes financiers mondiaux et à renforcer les stratégies de financement durable aux niveaux régional et national. L'ONU aidera par ailleurs à dégager une définition consensuelle de ce qui constitue un investissement durable et à s'entendre sur les moyens d'en mesurer l'impact.

43. En 2018, l'ONU a renforcé son partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale, avec lequel elle a signé un Cadre de partenariat stratégique pour le Programme 2030, afin de consolider les engagements qu'ils avaient pris ensemble de coopérer dans quatre domaines clefs : l'appui à l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable, sur le plan financier et sur le plan de la mise en œuvre ; la conduite d'une action mondiale décisive face aux changements climatiques ; les activités conjointes dans les contextes d'après-crise et les situations de crise humanitaire ; l'exploitation des données au service du développement.

Favoriser le développement durable et pérenniser la paix

44. Les États Membres ont approuvé une décision historique consistant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement afin de mieux appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Il s'agit de veiller à ce que les équipes de pays des Nations Unies soient plus efficaces, plus responsables et plus soudées et à ce que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents aient les moyens d'agir. Travaillant en étroite coordination, les entités du système des Nations Unies pour le développement ont préparé le terrain en 2018, de manière à assurer la réussite de la transformation du système des coordonnateurs résidents et la création au sein du Secrétariat de l'Organisation d'une entité autonome, le Bureau de la coordination des activités de développement. Priorité est donnée à la conclusion de partenariats institutionnels aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et de la fourniture d'un appui aux États Membres : des partenariats stratégiques ont ainsi été établis avec les principaux acteurs du développement, notamment l'Union africaine et la Commission européenne, entre autres.

45. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement remédiera au fractionnement qui caractérise l'action du système des Nations Unies sur le terrain. Ce sera le moyen de mieux faire appliquer le principe de responsabilité et de veiller à la cohérence des interventions. L'amélioration de la coordination des activités menées dans les domaines de la consolidation de la paix, du développement et de l'action humanitaire, en fonction du contexte d'intervention, offre la possibilité

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.I.5.

d'atténuer davantage les risques, d'obtenir des résultats plus durables et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

46. L'ONU s'efforce de faire évoluer les mentalités et de décloisonner les activités pour tenir compte du lien existant entre l'action humanitaire et le développement et du rapport entre ceux-ci et la paix, en s'appuyant sur les convergences et en agissant de façon cohérente à l'échelle du système tout entier. Conçu comme un mécanisme essentiel de règlement des problèmes, le Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement a vocation à permettre d'appuyer efficacement les efforts engagés sur le terrain et à renforcer la coordination des activités humanitaires, des activités de développement et des activités en faveur de la paix.

Assurer la disponibilité des données relatives aux objectifs de développement durable

47. En étroite collaboration avec ses partenaires de développement, les banques régionales de développement et le secteur privé, l'ONU a intensifié son action en faveur de l'utilisation de nouvelles sources de données et de technologies novatrices pour améliorer la disponibilité de statistiques, de données géospatiales et d'éléments factuels de qualité et, par-là, éclairer la prise de décision et renforcer l'obligation collective de répondre des résultats obtenus, conformément au Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable.

48. L'ONU a également mis en place une approche coordonnée et cohérente dans le but de garantir à tous une identité juridique et de remédier au problème de l'absence d'identité juridique qui, selon les estimations, touche un milliard de personnes. Dans le cadre de cette approche unifiée, l'Organisation aide les États Membres à mettre en place des systèmes intégrés et durables d'enregistrement des actes d'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité qu'ils administrent eux-mêmes, et elle peut également leur fournir les informations et les données dont ils ont besoin pour consolider les acquis socioéconomiques, améliorer l'administration publique, affiner la planification, cibler l'appui au développement et suivre les progrès et résultats obtenus.

49. En outre, le Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations s'emploie à renforcer les capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion des données relatives aux migrations afin d'aider les pays à donner effet au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Appuyer la lutte contre les changements climatiques

50. Il ne sera pas possible d'instaurer le développement durable et de réaliser le Programme 2030 si l'on ne fait rien contre les changements climatiques. Le monde est loin d'avoir atteint les objectifs fixés dans l'Accord de Paris, puisque l'on se dirige à toute allure vers une élévation de la température mondiale comprise entre 3 et 5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, ce qui est potentiellement catastrophique pour tous les acquis de développement obtenus à ce jour.

51. Tout au long de l'année 2018, tout le système des Nations Unies s'est mobilisé pour avertir le monde de l'imminence de la crise climatique. En collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui est une entité des Nations Unies, l'Organisation a travaillé à l'élaboration d'un rapport qui ouvre de nouvelles perspectives sur les moyens de limiter l'élévation de la température mondiale à 1,5 °C au maximum. Dans ce contexte, le système des Nations Unies s'est donné pour priorité d'aider les États Membres à se montrer ambitieux dans l'élaboration de leurs plans nationaux et la mise au point de stratégies de décarbonisation à long terme. Les entités des Nations Unies ont répondu à l'appel du

Secrétaire général en faveur de la convocation d'un sommet sur le climat, lequel se tiendra en septembre 2019 et aura pour objectif de convaincre les États de prendre des engagements plus forts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de consolider les mesures d'adaptation, tout en mettant en lumière les transformations opérées dans les industries responsables des émissions les plus importantes.

Ne laisser personne de côté et œuvrer en faveur de l'inclusion et de l'autonomisation

52. Pour aider les États Membres à « ne laisser personne de côté », les travaux entrepris dans le cadre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies relatif à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027), ont été axés sur l'intensification des initiatives visant à édifier un monde exempt de pauvreté. L'ONU a soutenu des réformes juridiques ainsi que l'établissement de plans et de budgets tenant compte des questions de genre et, en partenariat avec l'Union européenne, elle a lancé une initiative inédite visant à éliminer la violence contre les femmes et les filles. L'Organisation s'est dotée de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, qui vise à accroître la portée de l'action menée aux niveaux mondial, régional et national pour permettre aux jeunes du monde entier, soit 1,8 milliard de personnes, de réaliser leurs droits et à exploiter leur potentiel en tant qu'agents du changement. Par ailleurs, l'Organisation a publié le tout premier rapport sur le handicap et le développement³, nouvelle publication phare, dans laquelle elle est revenue en détail sur les progrès réalisés concernant la problématique du handicap dans le contexte du Programme 2030 tout en montrant qu'il restait encore beaucoup à faire pour autonomiser le milliard de personnes handicapées dans le monde.

Aider les petits États insulaires en développement

53. En 2018, l'ONU a aidé les petits États insulaires en développement à préparer l'examen de haut niveau de l'application à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), qui se tiendra sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2019. Elle leur a également donné des conseils sur les moyens à mettre en œuvre pour respecter l'Accord de Paris : élaboration de stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des capacités en matière d'adaptation, accession à des mécanismes de financement de l'action climatique et amélioration de la résilience, entre autres.

Évaluer les tendances en matière de développement durable et tirer parti des outils technologiques et des données

54. Pour renforcer les interactions entre le monde scientifique et les instances de décision, l'ONU a commencé en 2018 à travailler avec un groupe indépendant de scientifiques chargé d'établir le premier Rapport mondial sur le développement durable et de le présenter en septembre 2019 à l'occasion du forum politique de haut niveau sur le développement durable. Y seront recensés les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et les principaux domaines dans lesquels des mesures pourraient être prises pour engager le monde sur la voie d'un avenir plus durable.

55. Compte tenu des changements sans précédent provoqués par les technologies numériques et de leurs effets potentiels sur la mise en œuvre du Programme 2030, le Secrétaire général a réuni en 2018 le Groupe de haut niveau sur la coopération

³ *Disability and Development Report: Realizing the Sustainable Development Goals by, for and with Persons with Disabilities* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.IV.4).

numérique, lequel a formulé dans son rapport⁴ un certain nombre de propositions pragmatiques qui permettraient de renforcer la coopération dans le domaine du numérique. Il sera en effet crucial de resserrer la coopération à l'échelle mondiale dans ce domaine pour tirer pleinement parti du potentiel des technologies numériques, atténuer les risques qu'elles comportent et limiter les effets pervers de leur utilisation.

56. En outre, l'ONU a prêté son concours à diverses initiatives technologiques liées au développement durable, notamment en contribuant à l'organisation du Forum sur la science, la technologie et l'innovation, forum multipartite organisé chaque année, et en s'associant à l'initiative Accès à l'espace pour tous, à un partenariat public-privé concernant la base de données de référence sur les objectifs de développement durable « Open SDG Data Hub » et à des projets collaboratifs menés dans le cadre du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle.

Perspectives

57. Faisant fond sur le travail effectué en 2018, l'ONU renforcera encore l'appui stratégique et technique qu'elle prête au système redynamisé des coordonnateurs résidents et à la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies pour que les résultats obtenus sur le terrain soient les meilleurs possibles.

58. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement devrait améliorer le respect de l'obligation de répondre des résultats obtenus et accroître la cohérence au sein du système. Pour pérenniser la paix, accompagner le processus de stabilisation et créer un environnement propice au développement durable, l'ONU continuera d'accorder la priorité à la prévention et de se concentrer sur les causes profondes de la vulnérabilité. L'Organisation est déterminée à regarder avec un œil neuf les questions encore mal connues et les questions émergentes et à faire en sorte de mettre les avantages que présente le progrès numérique au service du développement durable, tout en évitant les écueils.

⁴ Organisation des Nations Unies, « The age of digital interdependence », 2019.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Contexte

59. Les difficultés connues de par le monde en 2018 ont bien montré qu'une action multilatérale s'imposait pour prévenir les conflits et pour maintenir et pérenniser la paix. Après un certain apaisement depuis plusieurs décennies, la tendance à la résurgence des conflits s'est confirmée. Les guerres, les violences et les actes de persécution ont arraché à leurs foyers près de 71 millions de personnes. Les théâtres de violences se sont multipliés et le nombre de parties aux conflits a décuplé, ce qui a eu des conséquences désastreuses pour les civils. On observe un mouvement de régionalisation des conflits et, même s'il y a eu quelques progrès, le terrorisme et l'extrémisme violent ont persisté.

60. De manière plus générale, la mauvaise gouvernance et l'inégalité des chances ont continué d'alimenter le mécontentement dans les sociétés. Les progrès acquis de haute lutte en matière de gouvernance sont menacés et la possibilité de voir la vie politique s'ouvrir à tous ne cesse de se restreindre, engendrant des risques d'instabilité. Les élections, lorsqu'elles n'ont pas été ouvertes à tous et pacifiques, ont parfois été un élément déclencheur de violences. Même s'ils sont bénéfiques à bien des égards, les progrès de la technique ont également été à l'origine de bouleversements.

61. L'année écoulée a également coïncidé avec le soixante-dixième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, lesquelles se déroulent aujourd'hui dans un contexte très différent de celui de 1948. Nombre des zones dans lesquelles le Conseil de sécurité envoie ces missions sont confrontées à des crises prolongées opposant de multiples adversaires, à des processus de paix dans l'impasse, à la criminalité organisée et à des attaques menées par des extrémistes violents ou des terroristes.

62. Pour faire face à ces phénomènes complexes, des processus politiques inclusifs et des réponses coordonnées à l'échelle mondiale sont indispensables et le monde doit pouvoir compter sur des institutions multilatérales efficaces.

63. En dépit du contexte difficile qui a marqué 2018, la communauté internationale a enregistré des progrès. Dans la Corne de l'Afrique, la dynamique politique a pris un nouveau tour sous l'effet du rapprochement entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Au Yémen, l'accord de cessez-le-feu concernant le port de Hodeïda a relancé les efforts visant à mettre fin à la crise. Au Soudan du Sud et en République centrafricaine, des accords de paix ont fait renaître l'espoir. L'Iraq et ses partenaires ont mené à bien des opérations contre l'État islamique d'Iraq et du Levant. De Madagascar aux Maldives, les élections ont bien souvent permis au pouvoir de changer de mains dans un climat pacifique. Quant à l'accord conclu entre la Grèce et la Macédoine du Nord, il a conforté l'idée qu'il y a des raisons d'espérer et qu'il est bel et bien possible de régler des conflits et différends prolongés.

64. Pour favoriser le multilatéralisme, les États Membres ont également décidé de réformer le pilier Paix et sécurité⁵ des activités du Secrétariat. Plus de 150 États ont souscrit à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans le cadre de l'initiative pluriannuelle Action pour le maintien de la paix⁶, qui est maintenant au cœur du projet par lequel l'Organisation entend faire du maintien de la paix l'un des outils les plus efficaces au service de la paix et de la sécurité internationales.

⁵ Voir reform.un.org/fr/content/peace-and-security-reform.

⁶ Voir www.un.org/fr/A4P/.

Objectifs clefs

65. Guidée par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les mandats du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, l'ONU soutient les États Membres au moyen de grands programmes en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Avec ses programmes axés sur les affaires politiques et la consolidation et le maintien de la paix, elle contribue à la prévention, à la maîtrise et au règlement pacifique des conflits. Les récentes réformes vont dans le sens d'une plus grande intégration de ces programmes pour une action recentrée. Grâce à ses partenariats avec les acteurs nationaux, les organisations régionales et les contributeurs, l'Organisation dispose également de nombreux autres leviers qu'elle peut faire jouer au service de la paix et de la sécurité internationales.

66. En outre, l'ONU mène des programmes ciblés axés sur la lutte contre la violence envers les enfants, la lutte contre les violences sexuelles en temps de conflit, la protection des enfants touchés par des conflits armés et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles au sein de l'Organisation. Elle conduit également un programme sur la prévention du génocide.

Grandes réalisations et principaux résultats

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

67. Tout au long de l'année, l'ONU a contribué à prévenir des conflits ou à désamorcer les tensions dans plusieurs situations. À Madagascar, par exemple, elle a travaillé en coordination avec l'Union africaine et d'autres partenaires pour réduire les désaccords en amont de l'élection présidentielle. Grâce à cette mobilisation collective, un gouvernement de consensus a pu être formé et l'élection présidentielle, puis la passation de pouvoir, se sont déroulées dans un climat largement pacifique. En Somalie, l'ONU et l'Autorité intergouvernementale pour le développement se sont employées à endiguer les tensions entre le Puntland et le « Somaliland ». Au Mali, les bons offices de l'ONU – exercés en collaboration avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – ont joué un rôle déterminant pour empêcher toute escalade lors de la première élection présidentielle organisée depuis la signature de l'accord de paix de 2015. Pour contribuer au règlement de la situation qui sévit depuis trop longtemps au Sahara occidental, l'ONU a facilité la tenue de la première réunion des parties en six ans. En République démocratique du Congo, l'influence stabilisatrice de la mission de maintien de la paix a facilité la tenue de l'élection présidentielle, qui a permis le premier changement de pouvoir pacifique de l'histoire du pays.

Coopération entre l'Union africaine et l'ONU en matière de paix et de sécurité

En décembre 2018, l'Union africaine et l'ONU ont signé une Déclaration commune^a énonçant les principes directeurs régissant leur coopération aux fins de la gestion des situations de conflit et de crise en Afrique, et notamment la collaboration avec les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Cet accord s'inscrit dans le cadre du resserrement de la collaboration entre les deux organisations.

^a Déclaration conjointe du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le 6 décembre 2018.

68. L'ONU a également aidé à négocier plusieurs autres accords en faveur de la paix, en jouant un rôle de médiation. Au Yémen, les pourparlers qui ont été menés sous l'égide de l'Organisation ont abouti à un accord de cessez-le-feu concernant le port de Hodeïda, faisant naître l'espoir de voir enfin atténuée la crise humanitaire la plus grave au monde. À l'issue d'une médiation de longue haleine conduite par l'ONU, la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine ont signé un accord historique qui a permis de régler le contentieux concernant le nom de cette dernière, désormais officiellement devenue la Macédoine du Nord. En République centrafricaine, l'esprit d'initiative de l'Union africaine et l'appui de la mission de l'ONU ont été décisifs dans la conclusion d'un accord de paix avec les groupes armés. Au Soudan du Sud, la mission de maintien de la paix a fourni un appui essentiel à la conclusion par les parties d'un accord de paix revitalisé. En République arabe syrienne, l'ONU a continué d'appeler à l'application du mémorandum d'accord sur Edleb conclu en septembre 2018 pour protéger les civils et faciliter un processus politique crédible.

Innovation et essor de la diplomatie

En 2018, l'ONU a collaboré avec le Centre pour le dialogue humanitaire à la création d'une panoplie d'outils relatifs aux technologies numériques et à la médiation dans les conflits armés, qui permet aux équipes de l'Organisation d'étudier les avantages et les inconvénients des technologies numériques en matière d'analyse des conflits, de dialogue avec les parties, de facilitation de la participation de tous et de communication stratégique.

69. Dans tous ces contextes, les progrès obtenus de haute lutte l'ont été grâce à la présence politique de l'ONU sur le terrain. Au cours de l'année, l'Organisation a déployé plus de 30 missions politiques spéciales, dont certaines sous la forme de bureaux régionaux ou d'envoyés spéciaux, dans des pays et régions où la situation était préoccupante. D'importantes missions politiques ont ainsi été déployées en Afghanistan, en Colombie, en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne, en Somalie, au Yémen et au Moyen-Orient. Au total, l'ONU est intervenue dans plus de 90 situations en proposant des services d'alerte rapide, d'analyse et de médiation et en exerçant ses bons offices pour aider les États Membres à prévenir les conflits et à consolider la paix.

70. À l'appui des mandats établis par le Conseil de sécurité, l'ONU a également pourvu au fonctionnement de 14 opérations de maintien de la paix en 2018/19, en plus de celui de son bureau d'appui en Somalie. Au total, les États Membres ont demandé à l'Organisation de déployer ou d'appuyer 118 000 fonctionnaires en tenue et 17 000 membres du personnel civil (A/73/776), ce qui représente une réduction de 10 % par rapport à 2017/18, cette baisse s'expliquant par l'achèvement de la mission au Libéria et à la reconfiguration de la présence des Nations Unies au Soudan et en Haïti.

71. L'ONU a continué de consacrer la majeure partie de ses ressources au maintien de la paix. En 2018/19, les opérations de maintien de la paix ont représenté 7 milliards de dollars de dépenses (soit environ la moitié des dépenses annuelles du Secrétariat), près d'un milliard de moins qu'en 2016/17. Un membre du personnel civil sur deux était déployé dans une opération de maintien de la paix, parfois dans certains des environnements les plus difficiles au monde, comme au Mali, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. En 2018, près d'une centaine de Casques bleus ont donné leur vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Appui à la consolidation de la paix

72. Après l'adoption, en 2016, de deux résolutions appelées à faire date, l'ONU s'est attachée à mieux aider les nations dans leur dessein de pérennisation de la paix.

Dans ce contexte, l'Organisation prête assistance à la Commission de consolidation de la paix et gère le Fonds pour la consolidation de la paix afin de rallier des soutiens à l'appui des efforts des pays et de renforcer les partenariats à l'échelle du système, notamment ceux conclus avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales.

73. L'ONU a ainsi collaboré avec la Commission de consolidation de la paix à l'avancement d'une stratégie révisée visant à s'attaquer aux causes profondes de la crise au Sahel, où le terrorisme et l'extrémisme violent ont tendance à détourner l'attention de la communauté internationale des principaux facteurs de conflit que sont la faiblesse des indicateurs du développement, les litiges fonciers et les changements climatiques. Le Fonds pour la consolidation de la paix a investi plus de 60 millions de dollars dans le lancement de la stratégie. Au total, en 2018, le Fonds a débloqué 183 millions de dollars pour financer des projets visant à favoriser la stabilité et à pérenniser la paix dans 40 pays.

Les jeunes et la paix et la sécurité

La publication de l'étude intitulée « Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité » (voir [A/72/761-S/2018/86](#)), a marqué un tournant dans le programme concernant les jeunes et la paix et la sécurité. Cette étude, dans laquelle est soulignée la contribution constructive des jeunes à la pérennisation de la paix, a conduit à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2419 \(2018\)](#). Une équipe se consacrera à la coordination des mesures visant à assurer la participation des jeunes aux politiques et programmes dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Protection des civils

74. La protection des civils est au cœur d'un grand nombre des mandats de l'Organisation. En 2018/19, huit missions de maintien de la paix étaient ainsi explicitement chargées de la protection des civils. À cette fin, les personnels civil et militaire et le personnel de police ont collaboré ensemble, conformément aux stratégies intégrées en vigueur. Au Soudan du Sud, par exemple, ils ont assuré la protection physique de 190 000 femmes, enfants et hommes dans les sites de protection de l'Organisation. Le personnel de maintien de la paix a également aidé à organiser la protection de nombreuses personnes dans d'autres régions, notamment au Mali, où il a prêté assistance aux autorités. Dans l'est de la République démocratique du Congo, l'appui de l'ONU a permis de réduire durablement les menaces contre les civils. Dans cette région, les Casques bleus ont aidé à capturer 57 commandants de groupes armés, à traduire en justice 287 auteurs d'actes de violence et à établir plus de 5 400 cas de violation des droits de la personne. La mission de l'ONU a également aidé les agents de santé à endiguer la propagation du virus Ebola.

75. Pour combler les lacunes en matière de protection dans l'ensemble de ses missions, l'ONU a collaboré avec les États Membres afin d'accroître la réserve de personnel et de matériel militaires prêts à être déployés. Fin 2018, 270 engagements émanant de 86 États Membres et concernant plus d'une vingtaine de types de moyens avaient été enregistrés. Pour la première fois, neuf unités militaires de cinq pays fournissant des contingents ou des effectifs de police ont atteint le niveau le plus élevé, le niveau d'engagement Déploiement rapide, et sont désormais en mesure de déployer jusqu'à 2 300 militaires en 60 jours au plus. .

Assistance électorale

76. Environ 70 élections et référendums nationaux se sont tenus dans le monde en 2018. L'ONU a contribué au développement des capacités de plus de 50 États

Membres et de 5 organisations régionales en matière d'opérations et d'institutions électorales. Ses équipes ont effectué plus de 90 missions d'évaluation des besoins et missions consultatives. L'Organisation a également prêté une assistance directe pour 18 élections. En Iraq, par exemple, elle a appuyé les préparatifs électoraux et donné des conseils concernant le recomptage. À Madagascar, la mobilisation de l'ONU et de la communauté internationale à l'appui des institutions électorales a été déterminante. Au Cameroun, l'Organisation a aidé les institutions nationales à organiser l'élection présidentielle et, en Arménie, elle a facilité la conduite d'élections législatives.

Institutions garantes de l'état de droit et institutions chargées de la sécurité

77. En 2018, l'appui aux institutions garantes de l'état de droit et à celles chargées de la sécurité était prévu dans le mandat de 20 missions de maintien de la paix et missions politiques, et s'étendait à d'autres cadres. Ainsi, un programme de désarmement, démobilisation et réintégration mené en République du Congo a contribué au succès de l'accord de cessez-le-feu. Au Burkina Faso et en Gambie, l'ONU a dispensé des conseils pour l'élaboration des politiques de sécurité nationale. Dans 18 pays et territoires, l'appui prêté aux fins de l'élimination des mines et d'autres engins explosifs a contribué à améliorer la sécurité et à faciliter la fourniture de l'aide. En République centrafricaine et en République démocratique du Congo, l'Organisation a également continué d'aider les autorités nationales à enquêter sur les infractions graves et à en poursuivre les auteurs. Toutes missions sur le terrain confondues, plus de 10 000 membres de la police des Nations Unies ont aidé, par leur action de proximité, à protéger les civils, à prévenir la criminalité et à renforcer les capacités de la police locale.

Politiques, évaluation et formation

78. Au cours de l'année écoulée, l'ONU a accordé une attention marquée à l'élaboration de politiques, à l'évaluation et à la formation. Ainsi, depuis la fin 2017, elle a fait réaliser en externe huit examens indépendants des missions de maintien de la paix. À l'occasion de ces examens approfondis, tous les aspects des activités des missions ont été passés en revue, avec pour objectif de trouver des moyens d'améliorer l'exécution des mandats. Ces examens, ainsi que le rapport du général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz, à qui a été confiée la tâche de procéder à un examen des décès et des blessures causés par des actes de violence dans les missions de maintien de la paix, ont permis de faire avancer les choses. Ainsi, les équipes de l'ONU ont mis au point et testé un système complet d'évaluation de la performance, qui sera pleinement mis en service d'ici à 2020.

Affaires du Conseil de sécurité

79. En 2018, le Conseil de sécurité a tenu plus de 400 séances et consultations, examiné 1 200 documents et adopté 54 résolutions et plus de 200 décisions. Les équipes de l'ONU ont fourni des services de secrétariat au Conseil, appuyé ses organes subsidiaires (dont 14 comités des sanctions) et contribué à la recherche et à la formation. L'Organisation a également commencé à suivre la participation féminine aux séances du Conseil pour veiller à ce que les femmes aient voix au chapitre dans la prise de décisions au niveau mondial.

Violence contre les enfants, sort des enfants en temps de conflit armé, violences sexuelles en temps de conflit et droits des victimes

80. Pour susciter une action d'envergure mondiale contre les violations des droits de la personne qui sont trop souvent associées aux conflits, l'ONU s'appuie sur trois

représentantes et défenseuses de haut niveau qui, en 2018, ont continué à faire œuvre de sensibilisation, à prendre des initiatives, à défendre la cause des victimes, à recueillir des données et à collaborer avec des partenaires pour faciliter les interventions. En Côte d'Ivoire, par exemple, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a travaillé avec les autorités à l'élaboration d'une politique de tolérance zéro concernant les violences sexuelles dans les forces armées. Au Soudan du Sud, grâce à la campagne de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et à la collaboration de l'ensemble du système, plus de 900 enfants ont pu quitter des groupes armés. Pour défendre les droits de l'enfant, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants a établi un nouveau rapport sur la protection des enfants contre le harcèlement afin de créer une plateforme mondiale unique qui leur permette de se faire entendre. En outre, la Défenseuse des droits des victimes a aidé les dirigeantes et dirigeants de plus de 70 entités du système des Nations Unies et pays à réaffirmer d'une seule voix les mesures de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans l'Organisation.

Perspectives

81. En 2020, l'ambitieuse réforme du pilier Paix et sécurité entrera dans sa deuxième année. La création, au Siège, d'une structure régionale unique conçue pour améliorer la collaboration interne dans les domaines stratégique et opérationnel porte déjà ses fruits, de même que le programme Action pour le maintien de la paix. Au cours de l'année à venir, l'Organisation compte traiter d'une manière encore plus coordonnée, cohérente et efficace l'ensemble des questions relatives à la paix et à la sécurité – de la prévention au règlement des conflits, en passant par le maintien et la consolidation de la paix.

C. Développement de l'Afrique

Contexte

82. Alors que le redressement des économies des pays d'Afrique se poursuit, un certain nombre d'obstacles, tels que le chômage et la difficulté d'accès aux services essentiels et aux droits fondamentaux, continuent d'entraver l'instauration d'une croissance inclusive. L'ONU fera tout son possible pour aider l'Afrique à réduire la pauvreté, à donner à ses populations les moyens d'agir, à accroître la participation des femmes et des jeunes, à œuvrer à l'atténuation des effets des changements climatiques en promouvant des mesures et des investissements propres à changer la donne, et à favoriser un développement partagé.

Objectifs clefs

83. Pour soutenir le développement de l'Afrique, le Secrétariat de l'Organisation fait fond sur deux programmes importants. Par l'intermédiaire de l'action de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique, l'ONU contribue à sensibiliser la communauté internationale aux problèmes qui touchent l'Afrique et renforce la cohérence de ses activités dans les domaines interdépendants de la paix, de la sécurité et du développement. Par l'intermédiaire des travaux de la Commission économique pour l'Afrique, elle promeut le développement économique et social sur le continent, favorise l'intégration intrarégionale et encourage la coopération internationale.

Grandes réalisations et principaux résultats

84. Au cours de l'année 2018, l'ONU et l'Union africaine ont encore renforcé leur partenariat. Plus important encore, un nouveau cadre de développement durable unissant les deux organisations, signé en janvier, mise sur une coordination plus étroite pour faire en sorte que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine soient systématiquement pris en compte dans les plans nationaux de développement et contribuent à une transformation structurelle de l'Afrique, axée sur l'être humain et la protection de la planète.

85. Pour faciliter la mise en œuvre de ces programmes de développement, l'un mondial, l'autre régional, la Commission économique pour l'Afrique a créé une série d'outils qui permet aux gouvernements africains de planifier leurs activités et d'établir des rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 plus aisément. Dans l'espoir de stimuler l'intégration régionale, l'ONU a collaboré avec la nouvelle Agence de développement de l'Union africaine pour appuyer la Zone de libre-échange continentale africaine. Par ailleurs, l'Organisation a aussi continué d'aider la Commission de l'Union africaine à améliorer l'état de préparation et la résilience au moyen de cadres pour la réduction des risques de catastrophe.

86. L'ONU a collaboré avec l'Union africaine en vue de tirer le meilleur parti des retombées positives qu'ont les migrations pour le continent et de relever les défis que présentent les phénomènes migratoires. Dans ce contexte, l'appui de l'Organisation a essentiellement porté sur l'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du pacte mondial sur les réfugiés.

Perspectives

87. L'ONU continuera de militer sans relâche, partout dans le monde, en faveur du règlement des questions concernant l'Afrique et de produire des analyses stratégiques de pointe concernant les grandes priorités, tout en formulant des conseils sur les politiques régionales et nationales. Dans ce contexte, elle relaiera et soutiendra les

efforts engagés par l'Union africaine pour faire taire les armes à feu d'ici à 2020, faire progresser la Zone de libre-échange continentale africaine et mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba (résolution [69/313](#), annexe) et l'Accord de Paris (FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe). Ces efforts s'inscriront dans le cadre plus large du soutien apporté par l'ONU au Programme 2030 et à l'Agenda 2063.

D. Promotion et protection des droits de la personne

Contexte

88. Il y a soixante-dix ans, l'Assemblée générale adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme par sa résolution 217 (III), et les États Membres proclamaient à cette occasion que les articles de la Déclaration étaient l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations. Ils se sont engagés à s'efforcer d'assurer la reconnaissance et l'application universelles et effectives de ces droits et libertés.

89. Au cours des soixante-dix dernières années, des progrès encourageants ont été réalisés s'agissant de la mission de promotion et de protection de tous les droits de la personne pour tous. Cependant, la marche mondiale vers l'égalité des droits a vu de nombreuses personnes laissées de côté. Les civils continuent d'être les premiers touchés par les troubles et les souffrances causés par les conflits, ce qui entraîne des déplacements d'une ampleur sans précédent, alors même que l'humanité tout entière fait face à la menace pressante que représentent les changements climatiques pour sa survie. Outre les conflits, l'aggravation des inégalités et l'absence de réponse aux revendications alimentent le ressentiment, la haine et la violence. Le progrès et les valeurs rendus universels et promus par le système multilatéral sont actuellement mis à l'épreuve.

Objectifs clefs

90. Face à ces défis, l'ONU et ses organes subsidiaires compétents promeuvent et encouragent le respect des libertés fondamentales de toutes et tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Conformément à son mandat, l'Organisation accorde la priorité à la transversalisation des droits de la personne, à la promotion du droit au développement et à la conduite de recherches et d'analyses afin de mieux intégrer tous les droits de la personne aux domaines d'action, programmes et activités des organismes des Nations Unies, ainsi qu'au renforcement des capacités nationales des États Membres. Elle fournit un appui aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au Conseil des droits de l'homme ainsi que des services consultatifs visant à renforcer la capacité des États Membres, des parties prenantes et des partenaires sur le terrain à promouvoir les droits de la personne pour tous, y compris en situation de crise.

Grandes réalisations et principaux résultats

Amélioration de l'application des recommandations des mécanismes internationaux relatifs aux droits de la personne

91. Comme les années précédentes, des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, des organes conventionnels, des commissions d'enquête et des missions d'établissement des faits appuyés par l'ONU ont produit des informations visant à permettre aux États Membres de prendre des décisions en connaissance de cause et de traiter rapidement les situations préoccupantes. En 2018, l'Organisation a renforcé les capacités de plus de 50 États Membres dans le cadre de ses projets de coopération technique.

Renforcement de l'état de droit et de l'application du principe de responsabilité dans les cas de violations des droits de la personne

92. L'ONU a aidé les États Membres qui en ont fait la demande à renforcer leurs capacités de faire respecter la primauté du droit et à établir et consolider des mécanismes d'application du principe de responsabilité. L'application de ce principe est essentielle pour régler les conflits et les différends du passé, mais aussi pour aider

à prévenir de nouvelles violations et atteintes. L'Organisation a dispensé des conseils spécialisés concernant la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, dont elle a appuyé les travaux quotidiens, de même qu'elle a appuyé le travail des autorités judiciaires et des acteurs de la société civile, notamment en contribuant à la protection des victimes et en facilitant la participation de celles-ci.

Prévention des violations et renforcement de la protection des droits de la personne

93. La promotion des droits de la personne est un outil essentiel pour prévenir les violations de ces droits. L'ONU a continué de s'associer à des modes alternatifs de règlement des différends pour veiller à la protection des droits des personnes vulnérables, par exemple dans les cas de litiges fonciers et de tensions entre personnes déplacées, réfugiés et communautés d'accueil en Afrique de l'Ouest. L'Organisation a mis au point des outils d'alerte rapide qui contribuent à protéger les civils et à prévenir l'apparition de nouvelles tensions en permettant aux parties prenantes de mieux se préparer et d'intervenir plus tôt.

Lutte pour l'égalité et contre les discriminations

94. Parce qu'ils alimentent les flux migratoires, les changements climatiques sont une menace pour la vie et un facteur d'inégalité. Grâce aux travaux de recherche approfondis qu'elle a menés sur ces changements et la protection des droits de la personne des migrants transfrontières (voir [A/HRC/38/21](#) et [A/HRC/37/35](#)), l'ONU a contribué à l'élaboration d'une approche fondée sur les droits concernant les migrations liées au climat.

Inclusion des personnes en situation de handicap

95. L'engagement de « ne laisser personne de côté » place les principes d'égalité et de non-discrimination consacrés par les droits de l'homme au cœur du Programme 2030. Le Secrétariat a collaboré avec les organismes des Nations Unies pour faire comprendre en quoi consiste un modèle fondé sur les droits de l'homme appliqué au handicap. Des progrès ont été réalisés dans la mesure où le handicap, qui a d'abord été appréhendé sous le seul angle médical, puis sous l'angle social, fait aujourd'hui l'objet d'un tel modèle dans les politiques des organismes des Nations Unies, lesquelles sont désormais plus en adéquation avec les principes et normes des droits de l'homme.

Renforcement de la participation et protection de l'espace civique

96. Dans son *Rapport sur le développement dans le monde de 2017*⁷, la Banque mondiale a estimé qu'après avoir connu une expansion continue au cours des dernières décennies, l'espace civique se rétrécissait partout dans le monde. Frappés par la crise du chômage et la marginalisation, les jeunes sont en train de devenir l'un des groupes les plus vulnérables de la société, et se trouvent exposés à l'exploitation, à la violence et à l'insécurité. Faire entendre la voix des jeunes et des enfants à l'ONU est une priorité absolue. En 2018, le Comité des droits de l'enfant a montré l'exemple et rompu avec la tradition en associant directement des enfants et des jeunes à ses négociations.

Perspectives

97. L'ONU continuera d'aider les États Membres à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de la personne. Elle persistera à relayer la voix des victimes, à exiger des réparations impartiales et à faire évoluer les choses dans le bon sens pour

⁷ Banque mondiale, *World Development Report 2017: Governance and the Law*, Washington, 2017.

prévenir de nouvelles violations et atteintes. À cette fin, elle militera en faveur de l'application des recommandations formulées par les mécanismes relatifs aux droits de la personne pour contribuer à renforcer les institutions, à améliorer les législations et à sauver des vies. Pour ce faire, elle mettra à disposition un certain nombre d'outils et facilitera le dialogue, l'information et la sensibilisation et la coopération technique de façon à garantir l'application effective des normes internationales relatives aux droits de la personne.

E. Efficacité de la coordination des opérations d'aide humanitaire

Contexte

98. Aujourd'hui, les crises humanitaires durent plus longtemps et touchent plus de personnes que jamais. Des difficultés complexes et interdépendantes – notamment les conflits armés, les effets néfastes des changements climatiques, les risques naturels, la dégradation de l'environnement, les épidémies, l'insécurité alimentaire et énergétique, la pénurie d'eau et les contraintes financières et économiques – accroissent la vulnérabilité des populations tout en réduisant leur capacité à faire face. Pendant l'année, plus de 132 millions de femmes, d'hommes et d'enfants⁸ ont eu besoin d'une aide et d'une protection humanitaires. Près de 71 millions de personnes sont demeurées en situation de déplacement forcé en raison de conflits, de violences et de violations des droits de la personne : il s'agit du nombre le plus élevé jamais enregistré. Plus de 60 millions de personnes ont été directement touchées par des catastrophes naturelles, et 17 millions d'entre elles ont été déplacées à la suite de celles-ci.

Objectifs clefs

99. Fondé sur les prescriptions des États Membres, le programme humanitaire de l'ONU vise à assurer la cohérence, l'efficacité et la rapidité des interventions de la communauté internationale en cas de catastrophe et de situation d'urgence. L'Organisation défend les principes humanitaires, encourage l'échange d'informations en situation de crise, contribue à accélérer l'acheminement de l'aide et élabore des politiques visant à améliorer la cohérence des interventions. Elle travaille également avec toutes les parties prenantes pour réduire les risques d'aléas naturels et atténuer leurs effets.

100. À long terme, l'ONU a pour objectif d'aider les États Membres à s'attaquer aux causes profondes des risques et de la vulnérabilité et souligne que le Programme 2030 doit être mené à bien sans laisser personne de côté. L'aide humanitaire ne peut remplacer ni l'action politique ni le développement. C'est la raison pour laquelle l'Organisation s'efforce de faire appel à la détermination, aux compétences et à la créativité de la communauté internationale pour mettre fin aux crises et promouvoir le développement, ce qui renforcera la résilience des populations face aux catastrophes inévitables.

⁸ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Global humanitarian review 2019 ».

Grandes réalisations et principaux résultats

101. Pour aider la communauté internationale à coordonner ses interventions en cas de catastrophes ou de situations d'urgence, en 2018, l'ONU a travaillé avec ses partenaires à l'élaboration de 30 plans de réponse humanitaire et appels humanitaires qui concernaient 98 millions de personnes devant recevoir une aide dans 41 pays. Au Yémen par exemple, elle a collaboré avec 254 partenaires humanitaires pour définir des priorités et une stratégie cohérente permettant de répondre aux besoins de 13 millions de personnes. Partout dans le monde, les plans de réponse et appels humanitaires de l'ONU ont permis d'établir le montant total nécessaire, soit plus de 25 milliards de dollars, et de collecter auprès des donateurs des contributions d'un montant record de 15 milliards de dollars⁹.

102. Le Fonds central pour les interventions d'urgence – qui débloque des moyens financiers lorsqu'une crise éclate ou que des fonds sont nécessaires pour faire face à telle ou telle situation d'urgence – a alloué plus de 500 millions de dollars à 48 pays et territoires en 2018¹⁰, dont 180 millions destinés à faire face à 18 situations d'urgence pour lesquelles l'aide financière est chroniquement insuffisante ; il s'agissait de la somme la plus importante versée à ce jour par le Fonds au bénéfice des crises oubliées. Les fonds de financement communs de l'ONU ont distribué un montant record de 836 millions de dollars à 686 partenaires humanitaires dans 20 pays et territoires tout au long de l'année, et les organisations nationales et locales ont reçu un quart de ces fonds¹¹.

103. L'ONU a également développé ses activités de diffusion des connaissances et de sensibilisation. À titre d'exemple, reliefweb.org, le plus grand site d'information humanitaire au monde, a été consulté par plus de 9 millions de personnes, soit 31 % de plus qu'en 2017. Les sites Web de l'Organisation consacrés à l'action humanitaire ont, quant à eux, été consultés par 16 millions de parties prenantes au total.

104. Dans de nombreux domaines, l'ONU s'est employée à faire progresser la concertation sur l'action à mener. La publication du rapport du Secrétaire général sur

Accès humanitaire et famine au Yémen

Après plus de quatre ans de conflit, le Yémen, où sévit la plus grave crise humanitaire au monde, ne parvient toujours pas à se sortir de sa situation, marquée par le déclin économique, l'effondrement des institutions, les déplacements massifs, une épidémie de choléra et l'insécurité alimentaire. En 2018, l'ONU a usé de son influence pour que soit amélioré l'accès humanitaire dans tout le pays. Grâce à cette intervention, à la fin de l'année, les populations de 45 des 107 secteurs exposés à une insécurité alimentaire extrême n'étaient plus menacées par la famine.

Pactes sur les réfugiés et les migrations

Après deux ans de consultations, l'Assemblée générale a approuvé en décembre 2018 le pacte mondial sur les réfugiés, qui donne des orientations sur les mesures à prendre pour mieux aider les réfugiés et soutenir les pays d'accueil. Plus de 160 gouvernements ont également adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui vise à renforcer la coopération en matière de gestion des migrations internationales, notamment celles résultant de catastrophes naturelles, des effets néfastes des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement.

⁹ Voir www.hpc.tools/home/2018.

¹⁰ Voir les données pour 2018 à l'adresse cerf.un.org/what-we-do/allocation-by-country.

¹¹ Voir les données pour 2018 à l'adresse gms.unocha.org/content/cbpf-allocations.

la protection des civils en période de conflit armé (S/2018/462) a par exemple permis de mieux mettre en lumière l'insécurité alimentaire due aux conflits. Près de 80 % des enfants souffrant d'un retard de croissance dans le monde vivent aujourd'hui dans des pays touchés par des conflits. Dans sa résolution 2417 (2018), le Conseil de sécurité a par la suite reconnu le lien entre les conflits armés et la violence et l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits et le risque de famine.

105. Pour que la vulnérabilité face aux risques naturels puisse être atténuée, l'ONU aide les États Membres à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). En mars 2018, elle a mis en service le système de suivi du Cadre de Sendai, outil en ligne disponible à l'échelle mondiale. À la fin de l'année, 88 pays communiquaient des données permettant de suivre les progrès accomplis, d'enrichir les connaissances et de promouvoir l'application du principe de responsabilité, et 87 pays avaient achevé ou étaient en train d'élaborer des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe avec le soutien de l'Organisation.

Perspectives

106. En 2019, près de 142 millions de personnes¹² auront besoin d'une aide et d'une protection humanitaires, la majorité en raison des effets de conflits. Nombre de ces crises sont aggravées par le sous-développement, la fragilité des institutions et la dégradation de l'environnement imputable aux changements climatiques. La mise en œuvre des initiatives de réforme envisagées offrira à l'ONU une occasion unique d'accroître son efficacité et de se rendre encore plus apte à remédier aux causes sous-jacentes des crises. L'Organisation et ses partenaires s'efforceront de répondre toujours plus efficacement aux besoins humanitaires et de renforcer leur collaboration avec les partenaires de développement, conformément à leurs mandats respectifs.

¹² Voir les données pour 2019 à l'adresse www.hpc.tools.

F. Promotion de la justice et du droit international

107. La Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale a tenu sa première session de fond en 2018. Les débats, durant lesquels les participants se sont appuyés sur un document établi par la Présidente pour faciliter des négociations ciblées en vue de l'adoption d'un texte ont permis de jeter de solides bases pour les travaux futurs de la Conférence.

108. À la demande du Conseil de sécurité, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, l'un des premiers mécanismes internationaux du genre, a été créée. L'équipe de juristes de l'ONU a aidé à établir le mandat de l'Équipe d'enquêteurs, qui a été approuvé par le Conseil en février 2018. L'Équipe d'enquêteurs sera chargée d'appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses actes, en recueillant, en préservant et en archivant des éléments de preuve se rapportant à des actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide perpétrés par ce groupe en Iraq.

109. À la suite de la décision prise en 2018 par le Conseil des droits de l'homme d'établir un mécanisme indépendant chargé de recueillir, de regrouper, de préserver et d'analyser les éléments de preuve attestant la commission de crimes internationaux les plus graves et de violations du droit international humanitaire au Myanmar, et de l'adoption de la résolution [73/264](#), dans laquelle l'Assemblée générale a demandé que ce mécanisme commence rapidement ses activités, les équipes de l'ONU chargées des questions juridiques ont concouru à l'établissement du mécanisme et au lancement de ses activités, notamment en élaborant son mandat, qui a été distribué à l'Assemblée en janvier 2019.

110. En 2018, la Cour internationale de Justice a examiné de nombreuses affaires très médiatisées, notamment une demande d'avis consultatif émanant de l'Assemblée générale sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965. Dans l'avis consultatif qu'elle a rendu le 25 février 2019, la Cour a notamment conclu que le processus de décolonisation de Maurice n'avait pas été valablement mené à bien lorsque ce pays a accédé à l'indépendance en 1968 à la suite de la séparation de l'archipel des Chagos.

111. En novembre, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens a rendu son jugement dans le dossier n° 002/02 et condamné les anciens hauts dirigeants khmers rouges Nuon Chea et Khieu Samphan pour génocide, crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève. Ce jugement est la preuve qu'il est possible d'amener les auteurs des crimes les plus odieux à répondre de leurs actes, même des décennies après les faits.

G. Désarmement

Contexte

112. Les conflits prolongés sont source d'immenses souffrances et les relations internationales sont marquées par une insécurité grandissante. Les groupes armés prolifèrent et sont équipés d'armes très diverses. Les dépenses militaires mondiales et la course aux armements vont croissant, et les tensions caractéristiques de la guerre froide sont réapparues dans un monde devenu plus complexe. De nouvelles menaces commencent à façonner la vie des générations futures, notamment la possible militarisation de l'intelligence artificielle, du cyberspace et de l'espace extra-atmosphérique. Dans le monde multipolaire d'aujourd'hui, les dispositifs de contact et de dialogue entre les superpuissances qui contribuaient autrefois à désamorcer les tensions deviennent obsolètes. Face à cette nouvelle réalité, il est indispensable que le désarmement et la non-prolifération soient placés au cœur de l'activité de l'ONU.

Objectifs clefs

113. Dans ce contexte, l'Organisation s'efforce d'aider les États Membres à concilier des positions divergentes sur le désarmement, à communiquer leur savoir, à créer un espace de dialogue et à trouver des solutions. Elle axe son programme en matière de désarmement sur l'appui qu'elle apporte aux négociations multilatérales, la non-prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et des armes classiques, le désarmement régional ainsi que la sensibilisation du public.

Grandes réalisations et principaux résultats

114. L'ONU a appuyé les préparatifs de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui revêtra une importance d'autant plus cruciale que la compétition entre États dotés d'armes nucléaires s'intensifie et que le régime de maîtrise des armes nucléaires est battu en brèche.

115. L'ONU a également fourni un appui technique et procédural à la Conférence du désarmement. Malgré la recrudescence des tensions au niveau international, la Conférence a pu créer les cinq organes subsidiaires chargés d'examiner l'ensemble des points de son ordre du jour portant sur des questions de fond et publier quatre rapports.

116. Dans le domaine des armes classiques, l'ONU a continué d'aider les États Membres à élaborer une déclaration politique et à prendre des mesures concrètes dans le but d'atténuer les conséquences humanitaires désastreuses de l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées. Elle a également contribué aux efforts qui ont assuré le succès de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Pour la première fois, les États Membres sont parvenus à s'accorder sur le fait que les munitions faisaient partie intégrante du problème.

Un Programme de désarmement pour l'ONU

En 2018, le Secrétaire général a présenté le programme intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement »^a, qui sert les objectifs suivants : mieux intégrer le désarmement aux priorités de l'ensemble du système des Nations Unies, établir des partenariats plus solides au service du désarmement, de la paix et de la sécurité et de la réalisation du Programme 2030, et proposer des mesures plus concrètes pour mieux épauler les États Membres.

^a Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.18.IX.6.

117. Pour faire progresser le dialogue au sujet des incidences des nouveautés scientifiques et techniques sur la sécurité, l'ONU a consacré un rapport aux dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement, notamment l'intelligence artificielle, la biotechnologie, les techniques spatiales et les techniques électromagnétiques (A/73/177). Pour veiller à ce que l'emploi de la force reste contrôlé par les êtres humains, l'ONU a appuyé les travaux d'un groupe d'experts qui a adopté un projet d'ensemble de principes directeurs.

Sensibilisation des jeunes

En 2018, l'ONU a redoublé d'efforts pour expliquer en quoi le désarmement concerne les citoyens ordinaires, et en particulier les jeunes. La Haute-Représentante pour les affaires de désarmement s'est entretenue avec des étudiants, s'est adressée par vidéo à de jeunes militants de la cause du désarmement et a publié des articles d'opinion dans plusieurs publications importantes, appelant de ses vœux un nouvel élan dans l'action en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

118. L'ONU a intensifié sa collaboration avec ses partenaires pour soutenir le désarmement régional. En 2018, plus de 25 projets de coopération étaient en cours. L'Organisation a par exemple aidé des pays de la région du Sahel à réduire le risque de détournement d'armes légères et de petit calibre et de munitions, à la suite de quoi six pays de la région se sont dotés de lois relatives à la sécurité des armes et à la gestion des stocks d'armes.

119. Comme les années précédentes, l'ONU a encouragé l'enrichissement des connaissances sur le désarmement. Ainsi, elle a publié un nouveau manuel intitulé *Gestion efficace des armes et munitions dans un contexte de désarmement, de démobilisation et de réintégration en évolution*¹³. Elle a également adopté un plan d'action interne afin de mieux aligner ses activités sur les objectifs de développement durable.

Perspectives

120. Relancer le dialogue sur le désarmement peut permettre de progresser sur la voie de nombreux objectifs mondiaux, notamment ceux concernant le développement durable, l'action humanitaire, les droits de la personne, l'égalité femmes-hommes et la paix et la sécurité. Au cours de l'année à venir, il restera probablement difficile de trouver des solutions de désarmement permettant de dégager un large consensus. Or, l'émergence de nouvelles menaces et de nouveaux systèmes d'armes rendront ce dialogue sur le désarmement plus urgent que jamais.

¹³ Organisation des Nations Unies, Département des opérations de maintien de la paix et Bureau des affaires de désarmement, 2018.

H. Lutte antidrogue, prévention de la criminalité et lutte contre le terrorisme

Contexte

121. La criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme continuent de faire peser de graves menaces sur la sécurité, le développement et la bonne gouvernance dans le monde entier. À cause des drogues, des millions de personnes sont en péril, des vies sont perdues, la cohésion sociale est mise à mal et le capital social appauvri. D'après le *Rapport mondial sur les drogues de 2018*¹⁴, une publication des Nations Unies, plus de 31 millions de personnes souffrent de troubles liés à la consommation de drogues.

122. La criminalité organisée, y compris la cybercriminalité, la traite des personnes, le trafic de migrants et la criminalité environnementale, sapent l'état de droit. On estime à 1 500 milliards de dollars les recettes que générerait la cybercriminalité chaque année. Les profits réalisés par les réseaux de passeurs de migrants opérant à l'échelle mondiale s'élèvent au total au moins à 5,5 milliards de dollars. En outre, les homicides et les autres formes de violence liée à la criminalité organisée restent à des niveaux élevés dans de nombreuses régions du monde. La corruption nuit à l'état de droit, à la sécurité et à la gouvernance, et empêche de nombreuses personnes d'accéder aux services dont elles ont besoin et leur ferme des portes.

Objectifs clefs

123. Les activités de l'ONU s'appuient sur une série d'instruments internationaux, à savoir les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles additionnels y relatifs, les 19 conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. L'Organisation s'efforce d'aider les États Membres à créer un monde plus sûr face à la drogue, au crime et au terrorisme tout en promouvant la sécurité et la justice pour tous. Elle leur apporte conseils et assistance technique dans les domaines de la criminalité transnationale organisée, des trafics, de la prévention et du traitement de l'abus des drogues, du développement alternatif, de la corruption, de la réforme de la justice pénale, de la prévention du terrorisme, de la recherche et de l'appui à l'élaboration des politiques.

Grandes réalisations et principaux résultats

Lutte antidrogue

124. Pour aider les États Membres à appliquer les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et les recommandations pratiques formulées à l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, plusieurs initiatives ont été prises en 2018. L'ONU a contribué à l'élaboration de programmes de prévention de l'abus des drogues axés sur le renforcement de la cellule familiale et des structures sociales, ce qui a permis d'aider plus de 38 000 parents et enfants dans 23 pays d'Afrique de l'Est, d'Asie centrale, d'Europe orientale et d'Amérique latine et des Caraïbes. L'Organisation a également aidé 58 pays jugés hautement prioritaires à élaborer et à mettre en œuvre des politiques globales, fondées sur des données probantes et tenant compte du genre et

¹⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.XI.9.

de l'âge, relatives à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH chez les usagers de drogues injectables.

125. L'ONU a aidé des États Membres à mettre en œuvre des stratégies durables visant à contrôler les cultures illicites et à favoriser des moyens de subsistance alternatifs ainsi qu'à renforcer leurs capacités de police. Grâce à l'assistance de l'Organisation, des saisies d'héroïne, d'opium et d'autres substances illicites ont pu être effectuées, y compris dans des régions où les moyens sont insuffisants et où le trafic de ces produits alimente l'instabilité, ce qui rend toute intervention difficile. L'exemple le plus remarquable est celui de l'Afghanistan, où les équipes mobiles de détection appuyées par l'ONU ont mené plus de 3 500 opérations qui ont abouti à d'importantes saisies d'héroïne, d'opium et d'autres substances illicites, ainsi qu'à l'arrestation de près de 1 000 suspects.

Prévention de la criminalité

126. Pour aider les États Membres à se donner des politiques de prévention de la criminalité, l'ONU a encouragé l'utilisation d'outils tels que la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et les systèmes intégrés de surveillance, qui permettent aux pays de collecter des informations et de produire des données de qualité sur des sujets tels que les cultures illicites, les nouvelles dynamiques en matière de criminalité et la victimation.

127. L'ONU a renforcé l'assistance qu'elle prête aux services chargés de l'application de la loi en Afrique, en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique pour renforcer leurs capacités, et aidé plus de 30 pays à lutter plus efficacement contre la criminalité liée aux espèces sauvages, aux forêts et à la pêche. Dans le domaine de la traite des personnes, l'Organisation a aidé les États Membres à mieux comprendre le concept de « chiffre noir ». La méthode d'estimation fondée sur l'évaluation de plusieurs systèmes utilisée par l'Organisation permet à la fois de calculer le nombre global de victimes de la traite et de produire des estimations ventilées, ce qui donne une vision plus claire des domaines dans lesquels il faudrait intensifier les efforts nationaux aux fins de l'identification des victimes. En outre, il a été démontré dans le *Rapport mondial sur la traite des personnes de 2018*¹⁵ que les conflits armés contribuaient directement à la traite des personnes, en accroissant la vulnérabilité des déplacés et en offrant des conditions propices aux entreprises criminelles.

128. L'année 2018 a été marquée par l'adoption d'un mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention, mesure qui représente une étape décisive dans la prévention du crime et qui incite les États Membres à échanger leurs données d'expérience et les enseignements qu'ils en ont tirés. L'ONU les soutiendra dans ces efforts et fournira un appui spécialisé en matière de prévention de la criminalité. En outre, l'Organisation a contribué à l'action visant à atteindre la cible 16.4 associée aux objectifs de développement durable en aidant les États Membres à lutter contre les flux financiers illicites et le trafic d'armes en mettant en œuvre des approches reposant sur des données, telles que la criminalistique fondée sur le renseignement, le profilage et les techniques d'enquête spéciales, la coopération transfrontalière en matière de renseignement judiciaire et financier, et la détection et la surveillance du trafic des armes à feu.

Lutte contre le terrorisme

129. La menace du terrorisme est restée omniprésente et a été amplifiée par l'apparition de nouveaux problèmes, tels que le retour dans leur pays d'origine ou la

¹⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.IV.2.

réinstallation ailleurs de personnes soupçonnées d'être des combattants terroristes étrangers et les liens de plus en plus étroits entre terrorisme et criminalité transnationale organisée.

130. L'ONU a contribué à l'organisation de la première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, dont l'objectif était de promouvoir et de renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. L'Organisation a également introduit le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et lancé le premier appel pluriannuel global aux donateurs à ce titre, afin d'améliorer la coordination, la mobilisation des ressources et la fourniture d'une assistance à l'échelle du système. Ces mesures ont permis de renforcer la coopération pratique entre le Secrétariat et les organes mandatés par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2395 \(2017\)](#).

131. L'ONU a aidé des États Membres d'Asie centrale, d'Afrique de l'Est, d'Afrique australe et d'Afrique de l'Ouest à mettre en œuvre des stratégies antiterroristes. Elle a prêté main-forte à plus de 90 pays pour appuyer leur action de prévention et de répression de l'extrémisme violent, lorsque celui-ci pouvait constituer un terreau fertile pour le terrorisme.

132. L'ONU a intensifié l'action qu'elle mène concernant la situation des femmes et des enfants qui ont des liens avec des groupes terroristes inscrits sur des listes de l'ONU et son activité de conseil auprès des États Membres sur les questions relatives aux poursuites, à la réadaptation et à la réintégration dans le cas des combattants terroristes étrangers. En outre, elle a renforcé l'assistance qu'elle prête aux États Membres pour lutter contre le financement du terrorisme et celle qu'elle apporte aux victimes du terrorisme, notamment en organisant la célébration de la première Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme.

Perspectives

133. En réponse aux appels de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en faveur du renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, l'ONU continuera de fournir une assistance multidimensionnelle dans ce domaine. Elle s'efforcera également de renforcer ses projets et programmes relatifs aux drogues et à la criminalité, dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour améliorer la vie des populations. Il s'agira notamment d'en faire plus pour aider les agriculteurs qui souhaitent échapper à l'économie illicite, d'aider les pays à lutter contre la piraterie, la pêche illégale et la contrebande, d'appuyer la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et l'action visant à protéger de précieux spécimens de la faune et de la flore, et de contribuer à l'amélioration de la sécurité et de la gouvernance dans les zones urbaines. L'Organisation et ses États Membres pourront consolider leur action dans ces domaines à l'occasion de la quatorzième session du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en 2020, et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre la corruption prévue en 2021.

Chapitre III

Bon fonctionnement de l'Organisation

Principaux axes de travail

134. Le fonctionnement du Secrétariat de l'ONU, dont les ressources annuelles s'élèvent au total à quelque 13 milliards de dollars et qui rassemble plus de 37 000 membres du personnel civil répartis dans 450 lieux d'affectation, repose sur plusieurs processus opérationnels. Bon nombre de ces processus font l'objet d'une refonte en profondeur en 2018/19 par suite de la réforme de la gestion voulue par le Secrétaire général. Il s'agit notamment de la gestion des finances, des ressources humaines, de l'informatique et des communications, des chaînes d'approvisionnement, des installations, des services de conférence, et de la sécurité et de la sûreté, ainsi que de la communication autour des activités de l'Organisation et du resserrement des relations avec les principaux organes de l'Organisation, les États Membres et les autres parties prenantes.

Durabilité environnementale

En matière de durabilité environnementale, l'ONU s'est donnée pour priorité absolue de traduire les paroles en actes. S'appuyant sur sa stratégie environnementale, l'Organisation s'est dotée d'un cadre relatif à la performance et aux risques qui renforce l'application du principe de responsabilité concernant l'empreinte écologique de ses missions sur le terrain. Ces missions – dans le cadre desquelles sont déployées au total plus de 100 000 personnes dans des contextes précaires – ont présenté pour la première fois leur tableau de bord environnemental à l'Assemblée générale dans leurs rapports sur l'exécution de leurs budgets respectifs pour l'exercice 2017/18.

Grandes réalisations et principaux résultats

135. En 2018, l'ONU a jeté les bases d'une ambitieuse initiative de réforme de la gestion qui a pris effet en 2019. À la faveur du nouveau modèle de gestion, l'ONU met résolument l'accent sur la transparence, l'application du principe de responsabilité et l'amélioration de l'exécution des mandats. À compter du 1^{er} janvier 2019, le Cabinet du Secrétaire général a mis en place un nouveau cadre, simplifié et rationalisé, organisant les délégations de pouvoir en matière de gestion de plus de 200 chefs d'entités, afin de réduire les lourdeurs bureaucratiques et de rapprocher la prise de décision du point d'exécution. L'Organisation a commencé à simplifier ses politiques administratives et consolidé son dispositif interne d'application du principe de responsabilité. Elle a également mis en place des tableaux de bord permettant de faire remonter les données relatives à l'exécution des tâches et au respect des règles de manière plus rapide, fiable et conviviale. En outre, l'Organisation a amélioré la présentation des programmes et de leur exécution afin d'offrir à l'Assemblée générale une meilleure vue

Lutte contre le harcèlement sexuel et contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

L'ONU a continué de promouvoir sa politique de tolérance zéro centrée sur les victimes en matière d'inconduite sexuelle. Elle a approuvé une politique type en matière de harcèlement sexuel applicable à l'échelle du système, sur la base des résultats de la toute première enquête jamais menée sur cette question auprès du personnel de l'Organisation. Le service d'assistance Speak up, accessible 24 heures sur 24, a été mis en place en 2018 et une nouvelle base de données baptisée « Clear Check » permet désormais de vérifier les antécédents des recrues potentielles dans l'ensemble du système afin d'éviter que des personnes coupables d'inconduite sexuelle ne soient réembauchées dans l'une des entités des Nations Unies. L'Organisation a également créé une base de données permettant de mieux aider les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Des défenseurs et défenseuses des droits des victimes spécialisés ont commencé à être déployés sur le terrain et un groupe d'enquêteurs et d'enquêtrices chargés des cas d'inconduite sexuelle a été créé.

d'ensemble des résultats, qui soit par ailleurs alignée sur les objectifs de développement durable. Pour la première fois de son histoire, elle est parvenue à la parité des sexes au sein l'équipe de direction.

136. Pour faciliter les échanges multilatéraux et la prise de décisions par les États Membres, le Secrétariat a continué de fournir des services de conférence, et notamment tout appui multilingue prescrit. L'Organisation a appuyé plus de 35 000 réunions ou conférences intergouvernementales à New York, à Genève, à Vienne et à Nairobi, et produit plus de 4 500 documents et autres supports. Soucieuse de renforcer un multilinguisme largement représentatif, elle a enrichi son vivier d'interprètes et de traducteurs et traductrices de conférence en sélectionnant des personnes originaires de régions traditionnellement sous-représentées.

137. Pour assurer la sécurité du personnel et des visiteurs de l'ONU, plus de 1 400 agents de sécurité ont travaillé dans les 11 grands sites (hors missions). Partout dans le monde, ces femmes et ces hommes ont non seulement contribué à protéger le personnel de l'Organisation et les personnes à leur charge, mais ont également assuré la sécurité de 3 millions de visiteurs, y compris des chefs d'État et des représentants de gouvernements, lors de leur passage dans les locaux du Secrétariat.

138. En 2018, le Secrétariat n'a pas non plus ménagé ses efforts pour mieux faire connaître son travail au grand public à l'échelle mondiale. À la fin de l'année, l'Organisation avait ainsi noué des partenariats avec 1 100 médias dans 153 pays et territoires pour y faire diffuser ses contenus. Le site Web un.org avait été consulté plus de 46 millions de fois par des visiteurs uniques, dont plus de 60 % avaient entre 18 et 34 ans. Près de 16 millions d'utilisateurs avaient consulté le site Web consacré aux objectifs de développement durable. Dans le cadre d'une seule des nombreuses campagnes mondiales organisées, quelque 2 000 personnes représentant plus de 120 pays ont mis en ligne des vidéos dans lesquelles on pouvait les entendre lire un article de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans l'une des 80 langues autochtones.

Déontologie et intégrité

En 2018, l'Organisation a répondu à davantage de demandes internes de conseils confidentiels sur des questions déontologiques et sur la protection des lanceurs d'alerte. La réactivité s'est améliorée, le délai moyen nécessaire pour les examens préliminaires ayant été réduit de moitié et ramené à 13 jours. Plus de 31 000 membres du personnel ont participé au dialogue en cascade consacré à la dénonciation d'abus et au durcissement de la politique de répression des représailles en cas de dénonciation d'actes répréhensibles. Le nombre de signalements a augmenté. On peut en déduire que le personnel est plus au fait des possibilités qui s'offrent à lui et que le système lui inspire plus confiance qu'auparavant. Pour aider à améliorer l'environnement de travail, l'Ombudsman de l'ONU a lancé une campagne sur le thème du savoir-vivre et aidé plus de 2 700 membres du personnel en leur proposant un espace sûr dans lequel évoquer leurs difficultés d'ordre professionnel, une écoute avec garantie de confidentialité et des conseils dispensés en toute indépendance.

